

MONTRÉAL : LES BÉNÉFICES DE L'OUVERTURE CITOYENNE

Michel Agnaïeff

est ex-président de la commission canadienne pour l'Unesco et collaborateur de l'Office de consultation publique de Montréal.

Article écrit pour la revue M3 n°4

La participation active des organismes communautaires (ou associations de la société civile) au débat public a été une expérience habilitante pour ces derniers. Plusieurs chercheurs universitaires, notamment Rachel Laforest et Pierre Hamel, se sont d'ailleurs penchés sur ce phénomène. Un des constats qui se dégagent de ces travaux est que la participation a commandé un important effort d'apprentissage à l'action publique. Plus précisément, les exigences d'une participation crédible et efficace à des consultations ont imposé un effort soutenu en matière de réflexion collective, de recherche de faits et d'arguments, de formation et de mobilisation des membres, de sensibilisation et d'animation du milieu, ou encore, un peu plus tard, en matière d'éducation du public. Cet apprentissage s'est révélé être aussi, pour les organismes communautaires, un processus de reconnaissance de leur propre identité. En somme, la participation a facilité une remarquable démarche de mûrissement de leur pensée sur les plans organisationnel, tactique et stratégique. Confrontés ces trois dernières décennies au fait que l'économie portait de moins en moins la croissance sociale, bon nombre d'organismes communautaires, de groupes de femmes et de groupes écologiques se sont progressivement orientés vers le développement local et l'économie sociale. Le champ d'action du milieu communautaire s'est ainsi à la fois élargi et diversifié. De nouveaux chantiers de développement social et économique ont apparu dans les quartiers. En même temps, la collaboration entre ces différents groupes s'est renforcée. La diversification du milieu communautaire s'est ainsi accompagnée d'un essor de réseaux et de lieux de concertation. Bien coordonné, bien documenté et solidement ancré dans les quartiers, le mouvement communautaire est désormais un acteur social incontournable. Il contribue à faire de la consultation publique à Montréal un véritable espace de représentation politique et sociale.

Un milieu des affaires pragmatique

Plus hétérogène, le milieu des affaires a eu tendance à moduler ses positions en fonction des circonstances, des appartenances sectorielles et des intérêts en présence. Il se déclare souvent partisan d'une démocratie participative, mais des porte-parole influents de ce milieu n'hésitent pas à crier à l'immobilisme et à la stagnation quand un projet rencontre de la résistance dans l'opinion publique. Des leçons ont cependant été apprises là aussi, comme en témoigne l'évolution des rapports du secteur immobilier avec la consultation et même la concertation. Dans un bon nombre des projets examinés par l'Office de consultation publique de Montréal, les promoteurs immobiliers ont pris l'initiative de dialoguer avec les organismes communautaires des milieux d'accueil de leurs projets avant que démarre la consultation publique. En outre, les groupes immobiliers n'hésitent plus maintenant à mener des consultations d'initiative privée auprès de citoyens résidant à proximité d'un projet de construction. Ces démarches préliminaires leur permettent de réajuster leurs projets, de prévenir des critiques, de se trouver des appuis dans le milieu et finalement de mieux aborder la consultation publique.

Si cette évolution se poursuit, la prochaine étape risque d'être celle d'une concertation plus directe et plus soutenue entre l'entreprise immobilière et les forces vives du milieu d'accueil de son projet. Le dynamisme des organismes communautaires pourrait même contribuer à une telle évolution. On peut penser ici à une approche comme celle des « accords de bénéfices à la collectivité », les fameux « ABC » qui ont cours dans le reste de l'Amérique du Nord. L'expérience américaine démontre toutefois que la pratique trop poussée de cette approche, dans un contexte de pression constante des intérêts privés, mène tout droit à une érosion de l'édifice réglementaire qui protège l'intérêt général.

Tout est dans la mesure.